

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

DECADI 20 Germinal.

(Ere vulgaire).

Samédi 9 Avril 1796.

*certitude de la cour de Berlin sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de la Hollande. — Bruit de la prolongation de la suspension d'armes jusqu'à la fin de mai — Rassemblement de royalistes dans le département du Cher. — Bruit de la prise de la ville de Sancerre par ces rebelles, qui y ont arboré le drapeau blanc. — Cri de l'opinion publique sur la paix. — Résolution sur les peines infligées à ceux qui sonneront ou feroient sonner les cloches. — Autre résolution sur la nouvelle valeur des écus de cinq francs.*

## A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

## P R U S S E.

De Berlin, le 20 mars.

Notre cour ne s'explique pas encore au sujet de la Hollande, mais l'opinion est générale, qu'elle ne voit pas avec plaisir le nouveau régime qu'on vient d'y introduire, & on croit que les affaires de ce pays ne tarderont pas à changer de face. Cette opinion, au reste, est motivée en quelque sorte par la déclaration qu'on dit avoir été faite par le ministre britannique, portant que l'Angleterre ne peut approuver que le régime des Provinces-Unies soit influencé par la république française, et si on en croit diverses lettres d'Amsterdam & même de la Haye, il y règne un mécontentement mal dissimulé; ainsi une classe nombreuse du peuple murmure de ce que l'on met trop scrupuleusement les mesures prises en France pour arriver à une forme de gouvernement aussi difficile à établir dans le pays.

Quoi qu'il en soit, 20 mille prussiens vont bientôt se rendre en Westphalie pour y former un nouveau cordon.

On présume que le voyage que le prince Henri de Prusse a fait à Brunswick a eu pour objet des négociations importantes entre notre cour & quelques états de l'Empire.

Ici, comme sur les bords du Rhin & dans tout le reste de l'Empire, chacun se berce de l'espérance d'une paix prochaine. L'activité des négociations, le besoin de repos pour tant d'états, & sur-tout la certitude que le nouveau gouvernement français a pris un assiette stable, rendent cette espérance plus raisonnée qu'elle ne l'a jamais été. Le bruit est général que l'armistice est prolongé jusqu'à la fin de mai.

(Extrait de la gazette de Brandebourg).

## A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 24 mars.

Plusieurs bataillons, formant un corps de douze mille hommes, & un régiment de cuirassiers viennent augmenter l'armée du comte de Wurmsen. Leur arrivée très-prochaine occasionne le déplacement du corps de Condé, qui a reçu ordre de se porter d'ici au 30, sur différentes colonnes, dans les quartiers du Brigaw, occupés ci-devant par le prince Joseph de Lorraine. Le prince de Condé n'a pas encore choisi son quartier-général; mais on suppose qu'il sera peu éloigné d'Offembourg.

(Extrait de la gazette de Deux-Ponts).

## F R A N C E.

De Paris, le 19 germinal.

Les bruits d'une paix prochaine acquièrent chaque jour plus d'autorité. Des personnes à portée d'être bien instruites pensent que les préliminaires en sont signés ou près de l'être en ce moment, & qu'on ne tardera pas à en avoir la nouvelle positive.

A l'appui de ces bruits de paix dont on pourroit croire que les vœux de l'opinion publique exagèrent la vraisemblance, on alloit jusqu'à citer ces jours derniers quelque chose de plus précis. On disoit que le directoire, persuadé plus que jamais de la nécessité de la paix & de l'avantage inappréciable de la conclure promptement, au prix de tout ce qui n'est pas l'indépendance & la gloire nationale, ne

crainant plus d'être accusé par quelques extravagans de favoriser une faction, quand il sera au contraire universellement applaudi & remercié par tous les hommages de la reconnaissance publique, vient d'envoyer aux négociateurs français des instructions pleines de modération & de sagesse : il oublie, dit-on, les prétentions extravagantes des nouvelles limites ; il renonce à nos conquêtes, à l'exception de la Savoie & d'une partie du comté de Nice & de quelques villes maritimes de la Belgique, qu'il ne paroît pas que l'Autriche mette beaucoup d'importance à conserver. On assure même que la prévoyance a été jusqu'à promettre de rendre à l'Espagne la partie de Saint-Domingue que cette puissance vient de nous céder, si l'Angleterre est toujours disposée à nous rendre à ce prix ce qu'elle possède encore de nos colonies. Puissent d'heureux résultats suivre bientôt des négociations, ramenées à ce point de sagesse qui doit en hâter le succès, & l'on verra bientôt les cris des hommes de la faction des nouvelles limites se perdre au milieu des témoignages de la joie publique !

On a reçu des nouvelles affligeantes du département du Cher. Les rassemblemens royalistes qui s'y sont formés sont devenus plus nombreux & ont déjà commis beaucoup de violences. On prétend qu'ils se sont emparés de la ville de Sancerre, qu'ils y ont détruit tous les symboles de républicanisme & arboré le drapeau blanc. On assure aussi que le gouvernement y fait marcher des troupes & prend les mesures les plus actives pour arrêter les progrès de cette rébellion & en rechercher les auteurs.

Les réflexions suivantes sont extraites d'une brochure nouvelle intitulée : *Second Cri de l'opinion publique sur la paix*, qui se trouve à la librairie de Dupont, rue de la Loi.

« Le vœu bien prononcé de la grande majorité des Français est toujours pour une paix prompte & pour une paix durable ; & elle ne peut être prompte si nous n'avons d'autre but en continuant la guerre que de prouver que la république n'est pas assez épuisée pour subir de honteuses loix. Elle ne sera pas durable si nous croyons que nos succès, même les plus brillans, peuvent nous autoriser à en dicter de trop onéreuses. Que le parti de la raison soit nommé une faction, peu nous importe, pourvu qu'il triomphe ; & il triomphera ; n'en doutez pas, apôtres éloquens de la limite du Rhin, illustres étrangers, qui avez vos raisons pour désirer que Mayence & Worms deviennent des villes françaises ; qui qualifiez de lâche toute politique qui n'est pas la vôtre, de traîtres ceux qui ne professent pas vos opinions. Nous connaissons ce genre de logique, & nous n'avons pas besoin que des échappés des chaires d'Allemagne viennent nous en donner des leçons. Vos anathèmes, les savantes dissertations qui ont obtenu les honneurs de votre suffrage, ne guérissent pas de leurs erreurs ceux de nos philosophes qui croient qu'un traité de paix ne change pas les habitudes, les mœurs, la religion, le langage de quelques millions d'hommes ; ceux de nos politiques qui sentent que l'énorme agrandissement que vous voulez nous procurer ne feroit que nous affaiblir en ouvrant un vaste théâtre aux menées des mécontents de l'intérieur, aux intrigues des puissances étrangères qui feroient

de consentir à un pareil démembrement ; ceux de nos militaires qui prouvent que nos anciennes limites, en renfermant quelques places nécessaires à leur plus grande sûreté, sont bien plus désirables que ce fleuve, auquel duquel vous voudriez repousser nos ennemis.

« Et vous, qui présidez à nos destinées, méfiez-vous de ces projets éblouissans, que vous ne pourriez point suivre qu'en compromettant notre gloire & votre propre sûreté. Soyez du moins accessibles aussi à ceux que la froide raison oppose aux élans de l'enthousiasme aux calculs de l'intérêt personnel. Vous avez dû juger de l'esprit public par l'empressement avec lequel ont été adoptés ces préliminaires mensongers que l'agiotage égoïste a vomis sur le Continent, & par le motif abominable qu'a causé la conviction de leur fausseté.

« Pour vous décider au milieu de ce conflit d'opinions, gardez-vous du moins de consulter les transfuges des pays que vous seriez tentés d'incorporer à la république française, ni aucun de ceux qui ont un intérêt quelconque à cette incorporation. Consultez bien plutôt les citoyens éclairés & impartiaux (& il en est), qui ne sont moins encore par amour pour l'humanité que par amour pour leur patrie, par la crainte même d'exposer une liberté si cherement conquise, vous demandant à grands cris, avec le reste de la nation, la paix la plus prompte pourvu qu'elle soit compatible avec notre véritable gloire. Ah ! si la campagne prochaine a les succès que désirent tous les Français, excepté les anarchistes qui frémissent de tout ce qui pourroit consolider notre gouvernement & vous faire bien mériter de la patrie, excepté le petit nombre d'extravagans plus redoutés que redoutables, qui se bercent encore de l'espoir d'une contre-révolution, alors signez, signez-la sans délai, cette paix si désirée. Songez plutôt au bonheur des gouvernés qu'à l'agrandissement de leur territoire ; songez plutôt à conquérir l'estime & l'admiration de nos ennemis par la modération de nos prétentions, qu'à prolonger leur haine & leur jalousie par l'abus de la victoire. Souvenez-vous que le décret qui a annoncé à l'Europe que la France renonçoit aux conquêtes n'est pas rapporté, qu'il est gravé dans le cœur de la grande majorité des Français, & que c'est la véritable sanction qui, dans un gouvernement libre, rend les loix sacrées & irrévocables.

« Ce langage ne vous étonnera pas, puisque vous êtes républicains comme nous. Les accens mâles de cette liberté pour laquelle nous combattons ne peuvent offenser que les despotes. Voyez ce qu'il en coûte déjà pour préparer cette campagne, que l'exigence impérieuse de nos ennemis rend sans doute indispensable ; voyez ces moyens violens employés pour repeupler nos armées aux dépens de l'agriculture & de l'industrie ; voyez ces taxes énormes qui, en enlevant à toutes les classes aisées plus que leur superflu, tarissent toutes les sources d'où découle l'entreprise vivifiante, & condamnent à la rouille le soc & le marteau de fer ; à l'inaction les machines des arts à la stérilité des millions d'arpens ; voyez ces mesures militaires qui dévorent l'élite de la génération présente & écrasent dans son berceau la génération future ; voyez ces mesures financières qui resserreraient la confiance au lieu de la ranimer, qui initient des êtres les plus simples à tous les mystères de la fraude, à toutes les combinaisons de l'agiotage ; qui, armant tous les intérêts contre la loi dispensent de l'obéissance ceux qui la reçoivent, & qui lèvent la considération à ceux dont elle émane.

Il n'y a que les plus grands dangers & les plus grands succès qui puissent excuser ces mesures désastreuses. Les peuples ont recouvré la faculté de raisonner; n'est plus au pouvoir de personne de la leur ravir. Qu'on n'essaie donc plus, par exemple, de nous persuader qu'il est de *droit naturel* qu'un fleuve qui traverse un vaste territoire, doit faire en entier partie de sa domination; comme si le Rhin, qui côtoie seulement nos frontières l'espace de trente à quarante lieues, nous appartenait plutôt qu'à la Suisse, où il a sa source, qu'à la Hollande où il a son embouchure, qu'à vingt petits états dont il arrose & traverse le territoire. Si nous voulons énoncer de si hautes prétentions, n'allons donc pas leur chercher un étai dans une philosophie qui les méconnoît; levons franchement le masque; disons que nos prétentions sont appuyées sur la loi éternelle des convenances, sur le droit éternel du plus fort; alors il s'agira de décider si nos convenances nous conseillent cette dangereuse acquisition au prix de quelques milliards, aux dépens de la vie de cent mille français, au risque de voir se rallumer dans quelques années l'incendie de la guerre; alors nous livrerons l'exercice de ce droit éternel aux chances des combats. Quant au droit du plus fort, eussions-nous encore les moyens de l'exercer, gardons-nous d'en abuser; les excès dans ce genre ne restent pas longtemps impunis. Suivons plutôt la voix de la raison; celle de l'humanité; celle même de notre intérêt. Elles vous crient à l'envi: « Arbitres passagers de notre sort, dès que vous le pourrez avec sûreté; dès qu'on vous offrira de rendre ce qu'on a conquis sur nous & sur nos alliés; dès que vous aurez mis nos anciennes frontières à l'abri des invasions; dès que vous aurez arraché à nos ennemis l'aveu de notre liberté; rendez-nous au plutôt ce dont & vous & nous avons un besoin si pressant, LA PAIX! LA PAIX!»

*Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.*

Scaliger a mis le poète grec Oppien à côté de Virgile, & un hollandais l'a placé immédiatement au-dessous d'Homère. C'est dommage, en si belle place, de rester presque ignoré; & je voudrais examiner pourquoi ce malheur est arrivé à Oppien. Mais vous ne voulez point, citoyens, par de bonnes raisons sans doute, insérer dans votre feuille de ces discussions littéraires trop peu intéressantes pour la politique. Je vous dirai donc simplement que M. de Balu a fait, à une séance du Lycée, une lecture très-applaudie de quelques morceaux du poème d'Oppien sur la chasse. Sa traduction a paru élégante & poétique: je suis bien aise; car ce M. de Balu, dans un instant qu'il a déjà publié sur Oppien, avoit paru un rude savant, un helléniste un peu sauvage. Son latin étoit bigarré de passages grecs non traduits; & ce grec tout cru avoit un peu effarouché la multitude des lecteurs, qui n'ont qu'une érudition ordinaire. Dieu fasse paix à l'érudition qui s'humanise! M. de Balu a cependant fait voir encore sa sévérité dans le préambule de sa lecture: il reproche à son auteur d'avoir loué l'empereur Sévère & son fils appelé alors Antonin. Louer des tyrans lui paraît un vice des mœurs poétiques, & il reproche également ce vice à Virgile & Horace qui ont loué Auguste, & à Racine & Boileau qui ont loué Louis XIV; il faut ajouter apparemment Matherbe & Voltaire qui ont chanté Henri IV, & le Toulousain Gondouli qui a pleuré sa mort, & généralement tous les poètes qui ont célébré des princes.

Citoyens, c'est le cas de proposer une question qui tient à la doctrine républicaine, & je demande à en dire un mot dans votre feuille. Et pour me réduire, je dis qu'Oppien n'est pas trop blâmable d'avoir recherché la faveur de Sévère qui avoit rétabli l'ordre dans l'empire, & de son fils à qui il avoit donné le nom d'Antonin, nom justement adoré des Romains par le souvenir de plusieurs princes qui l'avoient porté, & devenu immortel non-seulement dans les fastes de la souveraineté, mais dans les annales de la philosophie. Je sais que le fils de Sévère devint indigne de ce nom; mais enfin lorsque les poèmes de la Chasse & de la Pêche lui firent délices, il étoit encore entouré de tout l'éclat & de tout l'attrait attaché à ce même nom. S'il s'en étoit rendu digne, qui ne sauroit gré au poète qui s'étoit hâté de l'anneaquer aux Muses? Droit-on qu'il vantoit un tyran?

Je dirai à l'élegant helléniste Balu, & à beaucoup d'autres bons républicains comme lui, qu'il est dans la raison & dans l'esprit de notre langue de réserver le nom de tyrans aux mauvais princes, aux chefs de nations dévoués par elles; sous quelque dénomination que ce soit, de rois, d'archontes, d'empereurs, aux Néron, Henri VIII, Louis XI, & non aux Trajan, Marc Aurèle, Louis XII. N'a-t-on pas dégradé même ce nom oïeux, jusqu'à le donner à un plat factieux, à l'infame Robespierre, qui qui ne fut archevêque, empereur, ni roi?

Une sorte de fanatisme nous égare souvent dans l'application des noms. Pour certains dévots jansénistes, toute comédie étoit une œuvre du démon, & tout poète de théâtre un empoisonneur public; ils le dirent fort impolitement à Racine qui daigna se moquer d'eux. Pour certaines têtes à bonnet rouge, soi-disant républicaines, tout roi est un tyran, même l'innocent roi du jeu d'échecs; ces hommes ne croient pouvoir jouer en conscience aux échecs, sans dire échec au tyran; je frus macher mon tyran; car c'est ainsi que s'exprime le républicain Molé dans la scène du Bourru bienfaisant, où il rappelle une partie d'échecs. La vraie liberté sourit de cette ferveur imbecille de démocratie.

J'ai à cœur de vous parler encore de ce pauvre roi des échecs, & de la cruauté qu'en a eue de proscrire une société de quelques vieux républicains, presque tous sexagénaires, qui s'amusoient à le mater ou le défendre. Si vous voulez me donner encore un peu de place, je vous prouverai que les échecs sont un jeu vraiment civique, une satire ingénieuse de la monarchie. De grâce, messieurs, imprimez les réflexions que je vous communiquerai à ce sujet.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Suite de la séance du 18 germinal.

Engerrand rappelle d'abord dans quelles circonstances le sequestre des biens des émigrés a été ordonné; il trouve qu'il étoit juste alors, & de-là il tire la conséquence que la nation ayant eu le droit de se subroger à la place des émigrés elle a également celui de réclamer la part qui leur revient dans les biens de leurs parents.

Boissy monte à la tribune: on demande que la discussion soit fermée & le projet mis aux voix; Boissy est néanmoins entendu. Il annonce qu'il n'examinera pas la

question de savoir, si ce n'est pas porter atteinte à la constitution, qui, article 73, porte que toute résolution rejetée ne peut être reproduite qu'une année après, que de soumettre de nouveau à la discussion une résolution dont le principe a été formellement rejeté par le conseil des anciens après une longue & solennelle discussion.

S'attachant au fond, Boissy démontre combien il y a d'immoralité dans une loi qui punit en masse des citoyens sans les entendre, qui renouvelle les proscriptions des tyrans les plus féroces, rend les parens des émigrés responsables de fautes qui ne sont pas les leurs, & les assujettit à des indemnités pour des dommages qu'ils n'ont pas causés.

Tallien n'est pas du même avis: il dit que la loi du 9 floréal fut suspendue à l'instant où l'on employoit tout pour corrompre l'esprit public & favoriser les royalistes, à l'instant enfin où les anglais venoient de vomir sur nos côtes ces émigrés qui, dans le Morbihan assassinoient tous les patriotes. J'ai vu leurs parens, s'écrie-t-il, voler à leur rencontre; leur indiquer des dépôts d'armes; leur découvrir les lieux où étoient nos magasins; leur servir de guides enfin dans les routes inconnues pour faire surprendre nos troupes. Voilà les services qu'ils ont rendus: on parle de faire des amis à la république, mais c'est à l'instant que cette loi venoit d'être suspendue que les parens d'émigrés ont formé ces phalanges qui, au 13 vendémiaire se sont avancées pour assassiner la représentation nationale.

On demande de nouveau la clôture de la discussion. — Lemerer demande à répondre à Tallien; les cris pour fermer la discussion redoublent; Lemerer insiste. — Un membre réclame le silence pour lire un article de la constitution. — Ils ne sont entendus ni l'un ni l'autre; la discussion est fermée & le projet présenté par Audouin adopté; en voici le texte:

«Ceux sur les biens desquels le sequestre a dû être apposé en vertu de la loi du 17 frimaire, seront admis à demander le partage prescrit par la loi du 9 floréal. Le sequestre tiendra à l'égard de ceux qui n'auoient pas demandé en qui ne demanderoient pas le partage. Il sera opposé, si déjà n'a été fait, ou il sera rétabli, s'il a été levé, sur les biens des parens des émigrés compris dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 floréal.»

#### C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOCHE.

Séance du 18 germinal.

On continue la discussion sur la résolution relative au paiement de l'arriéré de la contribution en mandats.

Durand-Maillane pense qu'elle doit être rejetée, comme injuste & contraire à l'égalité; il la trouve injuste en ce qu'elle fait payer dans une proportion triple la contribution arriérée, quoique la cause de la négligence dans l'acquiescement de l'impôt doive être plutôt attribuée aux administrateurs qui n'ont pas confectionné les rôles, qu'aux contribuables eux-mêmes; il la trouve contraire à l'égalité, en ce que les contribuables en demeure étant naturellement les plus pauvres, ils seroient néanmoins condamnés à payer trois fois la somme de ceux qui sont plus aisés.

Durand-Maillane ajoute qu'il seroit honteux de placer l'impôt au rang de la dette conventionnelle; il croit aussi

que l'on doit éviter de tourmenter sans mesure le propriétaire qui, depuis si long-tems, a été froissé, tantôt par des réquisitions, tantôt par des *maximum*, & sur qui porte en ce moment la charge de l'emprunt forcé.

Lafond-Ladebat parla aussi contre la résolution.

Oa demande que la discussion soit fermée: cette demande est décrétée. — Le conseil rejette la résolution.

On ouvre la discussion sur la résolution qui fixe le mode à suivre dans le cas où il y a plusieurs actes d'accusation contre différens prévenus du même délit.

La commission avoit proposé de rejeter la résolution comme contradictoire avec différens articles du code des délits & des peines. Delacoste combat cette assertion; il ajoute qu'il doit être permis de réunir ce qui est connexe, par la même raison qu'il est permis de diviser ce qui ne l'est pas. Cette réunion, dans le cas dont il s'agit, doit produire plusieurs avantages: motifs de justification pour l'innocence accusée, promptitude de jugemens, accélération de la justice, plus grande certitude dans la condamnation du coupable qui est bien plus facilement connu lorsque tous les accusés sont présens & débattent entre eux; enfin, peine plus proportionnée au crime & plus promptement infligée.

Larmagnac parle dans le même sens. — Malleville reproduit contre la résolution les objections contenues dans son rapport. — Portalis parle en faveur de la résolution qui est approuvée à la presque-unanimité.

#### C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Séance du 19 germinal.

Madier soumet à la discussion & le conseil adopte le projet de résolution, qui contient des peines contre ceux qui seroient sonner les cloches. Cette peine sera de six mois de détention & en cas de récidive d'une année.

Les ministres d'un culte qui employeroient ce moyen pour réunir les citoyens, subiroient la première fois une détention de six mois, en cas de récidive ils seroient poursuivis criminellement.

Sur la proposition de Thibaut, au nom de la commission des finances, le conseil prend une résolution qui porte que les pièces de 5 francs marquées au coin de la république, seroient reçues dans les paiemens pour 5 liv. 1 s. 3 d. tournois.

Un membre fait arrêter, 1<sup>o</sup>. que les tribunaux pourroient, moyennant un salaire compétent, obliger les ouvriers à faire les travaux nécessaires pour l'exécution des jugemens; 2<sup>o</sup>. qu'en cas de refus, ces ouvriers seroient punis par voie de police correctionnelle de trois jours de détention & d'une décade en cas de récidive.

On a discuté ensuite le projet de résolution sur le moyen de constater les prises; plusieurs discours ont été prononcés; le conseil en a ordonné l'impression.

Fermont lit un projet d'instruction sur la loi du 28 ventose. Le conseil en a ordonné l'impression ainsi que d'un projet de résolution tendant à réunir entre les mains d'un seul ministre tout ce qui concerne l'achat & l'administration des subsistances & des approvisionnement.

On lit plusieurs messages du directoire, dont l'un a pour objet d'arrêter la force de réactions qui s'opèrent par les actions en réparation de dommages soufferts sous le gouvernement révolutionnaire, & intentées contre divers fonctionnaires publics. — Rayvoÿé à une commission.